

Les unités de la Police municipale

La police municipale de LA BAULE-ESCOUBLAC compte treize agents secondés par six agents de surveillance de la voie publique (ASVP). Parmi tous ces agents, certains sont répartis dans les deux unités de surveillance suivantes : le service de protection de la population et réglementation (SPPR), aussi appelée brigade verte ; et le centre de supervision urbain (CSU).

Les effectifs se répartissent comme suit :

- › 10 agents PM et 4 ASVP pour la police municipale,
- › 2 agents PM et 2 ASVP pour le SPPR,
- › 1 (l'infobulle) agent PM pour le CSU,

La police municipale compte également un agent administratif, en charge de la gestion des objets trouvés et perdus et de l'accueil physique et téléphonique de la Police Municipale.

Le service de protection de la population et réglementation (SPPR)

Les agents du SPPR font respecter les arrêtés municipaux sur les plages et dans les eaux maritimes. Leur mission est d'avertir et de rappeler la réglementation aux plaisanciers et aux usagers des plages, de secourir les baigneurs ou plaisanciers qui pourraient être en difficultés, de porter assistance aux services de secours dans le cadre de recherches de personnes disparues. Au-delà de cette période, la brigade nautique intervient pour des missions ponctuelles telles que la surveillance des feux d'artifice ou l'organisation de régates.

Ils sont également chargés de s'assurer de la tranquillité des usagers des parcs et jardins en faisant respecter le règlement de ces lieux. Ils sont une protection supplémentaire contre les incivilités et les actes de malveillance. Ils peuvent notamment faire évacuer les personnes qui ne respectent pas les arrêtés municipaux.

Le centre de supervision urbain (CSU)

Autorisé par l'arrêté préfectoral n° 44/02/077 en date du 5 juillet 2002, le système de vidéoprotection de la Commune de La Baule-Escoublac vise à assurer le maintien de l'ordre public en donnant les moyens aux autorités compétentes de prévenir, anticiper et gérer toutes les situations pouvant générer des perturbations sur la voie publique vidéoprotégée, et d'identifier les auteurs d'infractions sur cette même zone.

La Baule-Escoublac, à l'instar d'autres stations balnéaires, se trouve confrontée à des problèmes d'incivilités, notamment nocturnes, d'alcoolisation, de rixes et de tapages.

Face à la diversité et à l'évolution des risques, ainsi qu'à la variété de certaines manifestations ou activités de renommée internationale, la ville de La Baule-Escoublac déploie un dispositif de vidéoprotection (intégré dans la démarche globale de « smart-city » ou de ville connectée), en complément d'une forte présence sur le terrain des agents de sa police municipale.

En complément d'autres actions de sécurisation, telles que l'augmentation des effectifs de la police municipale, la vidéoprotection participe à une dissuasion relative à l'encontre d'individus voulant commettre un méfait ; elle contribue à la réponse aux nuisances nocturnes, à la sécurisation des bâtiments et sites municipaux, permettant de recentrer la police municipale sur le terrain et d'y orienter son action.

Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP)

L'agent de surveillance de la voie publique exerce des missions de police sur la voie publique. Il possède des compétences de police judiciaire en matière de surveillance et de prévention des règles relatives à la sécurité et la salubrité publiques. L'ASVP assure pour l'essentiel des missions de constatation et de verbalisation d'infractions au Code de la route, au code des transports, au code de l'environnement ou encore au code des assurances.



VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

☎ 02 51 75 75 75

